

Assemblée générale 2017

Rapport financier

Les encaissements de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 126 811 € contre 782 057 € en 2015, soit une hausse des encaissements de 344 754 €.

Les décaissements de l'exercice 2016 s'élèvent à 1 053 084 € contre 1 208 885 € en 2014, soit une baisse des décaissements de 155 801 €.

La trésorerie de l'OABA, en raison de l'excédent des encaissements sur les décaissements, se trouve ainsi augmentée de 73 727 € et passe de 1 995 968 € au 31 décembre 2015 à 2 069 695 € au 31 décembre 2016.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- Espèces en caisse	77 €
- Disponible en banque	37 234 €
- Livret bleu	80 579 €
- Livret partenaire	459 265 €
- Contrats de capitalisation	1 492 541 €

Soit un total de **2 069 696 €**

Résultat

Soit un déficit de **- 72 374 €**

Bilan

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation **- 301 324 €**

• Produits d'exploitation	742 072 €
- Cotisations et dons	642 060 €
- Dommages et intérêts	90 140 €
- Divers	9 872 €

• Charges d'exploitation **- 1 043 396 €**

- Bureau, énergie	12 214 €
- Copropriété et locations	9 552 €
- Entretien, réparation	9 151 €
- Assurances, documentation	4 565 €
- Honoraires juridiques	53 174 €
- Publications	28 215 €
- Déplacements	45 157 €
- Poste, téléphone, banque	18 860 €
- Pensions animaux	456 299 €
- Transports d'animaux	17 580 €
- Frais vétérinaires	25 543 €
- Taxes	10 335 €
- Salaires	229 386 €
- Charges sociales	113 246 €
- Autres charges	1 194 €
- Amortissements	8 925 €

Résultat financier **44 171 €**

- Produits financiers	44 177 €
- Charges financières	- 6 €

Résultat exceptionnel **186 900 €**

- Legs	171 341 €
- Assurances vie	15 559 €
- Charges exceptionnelles	0 €

Impôts sur les sociétés **- 2 122 €**

Actif :

• **Actif immobilisé** **44 185 €**

- Construction	41 936 €
- Mobilier, informatique	2 250 €

• **Actif circulant** **2 138 824 €**

- Valeurs de placement	1 492 541 €
- Disponibilités	577 155 €
- Créances	61 394 €
- Charges constatées d'avance	7 734 €

Soit un actif de **2 183 009 €**

Passif :

• **Fonds propres** **2 039 535 €**

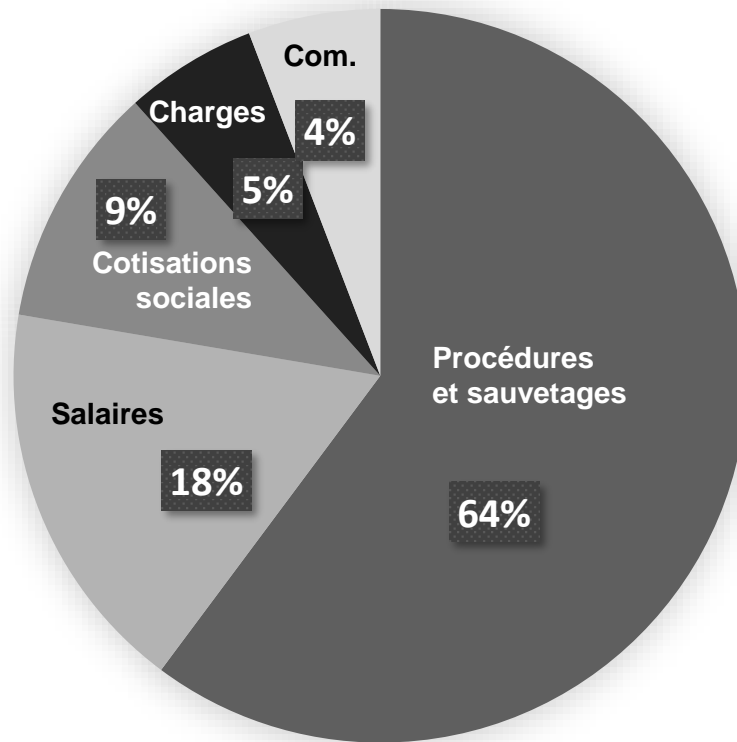
- Fonds associatifs	1 873 146 €
- Ecart de réévaluation	238 764 €
- Perte d'exercice	72 374 €

• **Dettes** **143 474 €**

- Dettes fournisseurs	49 074 €
- Dettes sociales et fiscales	69 703 €
- Autres dettes	24 697 €

Soit un passif de **2 183 009 €**





L'augmentation des encaissements en 2016 par rapport à l'année précédente est essentiellement liée à un accroissement des cotisations et des dons ainsi qu'une augmentation des dommages et intérêts perçus.

La diminution des décaissements en 2016 par rapport à l'année précédente, est liée à une diminution des frais de pensions des animaux issus des sauvetages et une diminution des frais de transport et honoraires vétérinaires.

Les produits d'exploitation (cotisations, dons, dommages et intérêts) sont en hausse de 45% cette année par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation sont en diminution de 14% cette année par rapport à l'année précédente. Le poste des frais de sauvetages et de procédures représente 66% des dépenses en intégrant une partie des salaires et charges imputables aux sauvetages et au suivi du troupeau du bonheur. Les frais de salaires et charges n'augmentent que de 5% par rapport à l'année précédente avec une embauche courant 2016.

Notre résultat final est légèrement déficitaire cette année de 72 K€. Cela est lié à une plus faible entrée de produits exceptionnels (legs et assurance-vie) et au retard du règlement des successions en cours. Le résultat exceptionnel 2016 était de 187 K€ contre 417 K€ en 2015.

Seule la générosité de nos donateurs et les dispositions testamentaires prises en faveur de l'OABA permettent de financer nos actions. Les legs et les assurances-vie ont un rôle extrêmement important pour nous permettre de poursuivre notre activité. L'OABA ne bénéficie d'aucune subvention.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable et Monsieur Nicolas Mazuranok, commissaire aux comptes, qui nous a adressé son rapport certifiant les comptes de l'OABA, clos au 31 décembre 2016. Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne N'Gah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

Laurent BODIN
Trésorier de l'OABA

Assemblée générale 2017

Rapport du Commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association établis en euros et conformément aux principes comptables généralement admis en France
- La justification des appréciations
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

• Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicable en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

• Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.
- Les appréciations ainsi portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

• Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Noisy le Grand, le 13 mars 2017

Nicolas MAZURANOK

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris